

PLAN LOCAL D'URBANISME

**PLU 3.1**

COMMUNAUTÉ  
URBAINE  
DE BORDEAUX

***Compte rendu de la réunion publique du  
28 Novembre 2011 à Saint-Aubin de  
Médoc***

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1.	<b>CONTEXTE DE LA RÉUNION PUBLIQUE .....</b>	<b>3</b>
1.2.	<b>INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE.....</b>	<b>4</b>
1.3.	<b>PRÉSENTATION DU PLU 3.1 ET DU PROJET COMMUNAL .....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS .....</b>	<b>5</b>
2.1.	<b>SE DÉPLACER.....</b>	<b>5</b>
2.1.1.	<b>Propositions des participants .....</b>	<b>5</b>
2.2.	<b>LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET : UN « VILLAGE NATURE » .....</b>	<b>6</b>
2.2.1.	<b>Propositions des participants .....</b>	<b>6</b>
2.3.	<b>UN MAINTIEN DU CADRE DE VIE DE VILLAGE : UNE VILLE À « TAILLE HUMAINE » .....</b>	<b>6</b>
2.3.1.	<b>Propositions des participants .....</b>	<b>6</b>
2.4.	<b>DÉVELOPPER L'ACTIVITÉS ET L'EMPLOI.....</b>	<b>7</b>
2.4.1.	<b>Propositions des participants .....</b>	<b>7</b>
2.5.	<b>AUTRES SUJETS ÉVOQUÉS.....</b>	<b>7</b>
2.6.	<b>LES QUESTIONNEMENTS POSES PAR LES PARTICIPANTS .....</b>	<b>7</b>
<b>3.</b>	<b>CONCLUSION DE MONSIEUR LE MAIRE .....</b>	<b>8</b>

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. CONTEXTE DE LA REUNION PUBLIQUE

Une vingtaine de personnes se sont réunies à Saint-Aubin de Médoc le 28 Novembre 2011, pour prendre connaissance de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme 3.1 et discuter des orientations de PLU 3.1 au regard des enjeux de la commune de Saint-Aubin de Médoc.

Après un discours introductif de Monsieur le maire, M. Duprat, Françoise Le Guern de la Direction de l'Urbanisme au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a présenté le PLU 3.1 et ses enjeux.

Sophie Guillain de Res publica animait les débats.

#### **Quel est l'objectif de cette première réunion publique ?**

Les 27 réunions publiques communales ont pour objectif de présenter et expliquer le Plan Local d'Urbanisme 3.1, ainsi que la démarche de concertation qui l'accompagne. Avec un temps de travail par table, il s'agit avant tout d'entendre les participants sur leurs expériences communales et sur leurs attentes dans le cadre de la révision du PLU.

#### **Comment débat-on ?**

Le débat prend la forme d'un cabaret : des tables rondes, autour desquelles 8 à 10 participants s'installent et répondent collectivement aux questions. Les élus sont invités à participer mais se regroupent à une même table. Après ce travail, les tables restituent en plénière à toutes les autres le fruit de leur réflexion. C'est l'objet de ce compte-rendu.

#### **Quelles sont les suites ?**

Après cette première session de réunions dans les communes, qui ont pour but de discuter localement des enjeux et des projets de chaque territoire, les contributions des résidents et des acteurs des communes viendront nourrir la réflexion en cours avec les partenaires et institutionnels. La CUB, in fine, tient la plume du document de PLU 3.1, mais elle le fait avec le concours des communes, des acteurs, de la société civile et des habitants.

Vers la fin 2012, un temps de restitution permettra la synthèse des contributions issues des réunions communales et sera l'occasion de présenter le projet de PADD, le Plan d'aménagement et de développement durables, la partie stratégique du PLU 3.1.

Fin 2012 - début 2013, une deuxième session des réunions dans les communes mettra en discussion la traduction spatiale du projet de territoire.

## **1.2. INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur Duprat, Maire de Saint-Aubin de Médoc, remercie l'ensemble des habitants d'être présents à cette réunion publique.

Il évoque le travail du comité consultatif communal qui a rédigé la charte d'urbanisme et précise que l'urbanisme Saint-Aubinois c'est avant tout un accueil de qualité avec une densité raisonnable permettant de maintenir d'importants espaces verts, l'urbanisation de la commune se faisant essentiellement sur le secteur des Vignes.

Monsieur le Maire présente enfin l'objectif de croissance démographique d'ici à 2030, pour Saint-Aubin, passant de 6 200 habitants environ à 8 000, ce qui bien entendu ne peut être comparé à l'augmentation de plus de 560% de la population de Saint-Aubin entre 1968 et 1988 passant ainsi de 400 à 4000 habitants.

Enfin, il invite la population à exprimer, dans le cadre de cette réunion publique de la révision du PLU 3.1, leurs aspirations sur le devenir de leur commune

## **1.3. PRESENTATION DU PLU 3.1 ET DU PROJET COMMUNAL**

La présentation de la CUB accompagne le compte-rendu sous format PowerPoint. Ces documents sont également disponibles sur la page du site [www.participation.lacub.fr](http://www.participation.lacub.fr) dédiée aux comptes rendus des réunions publiques des 27 communes. Ces comptes rendus sont rédigés à partir des contributions collectives et individuelles des participants mais également, ils s'appuient sur les enregistrements des débats.

## 2. CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir répondu individuellement à des questions, et en avoir débattu entre eux, les participants réunis par table de 8 à 10 personnes ont restitué à l'assemblée le fruit de leurs échanges. La restitution et la lecture des fiches de contribution remises à la fin de la réunion font ressortir les constats et préoccupations suivantes. Les termes employés sont des verbatim extraits des restitutions ou le plus proche possible des expressions utilisées par les participants.

Les questions posées aux participants étaient les suivantes :

- Selon vous, quels grands enjeux du projet du PLU 3.1 concernent particulièrement votre commune : pouvez-vous décrire comment ces enjeux se traduisent dans votre quotidien ou celui de vos proches ?
- Y a-t-il d'autres(s) question(s) qui se posent dans votre commune que vous souhaiteriez voir prise en compte dans le PLU 3.1 ?
- A quelle(s) explication(s) concernant le PLU 3.1 souhaitez-vous avoir des réponses ?

**D'UNE MANIERE GENERALE, LES HABITANTS DE SAINT-AUBIN DU MEDOC SONT TRES ATTACHES A LEUR IDENTITE DE « VILLAGE » : « ON NE VIENT PAS A SAINT-AUBIN PAR HASARD, ON LE CHOISIT ».**

### 2.1. SE DEPLACER

#### 2.1.1. Propositions des participants

Les participants ont formulé des propositions, présentées ci-dessous :

- **Transports collectifs et liaison intercommunale**
  - Espoirs basés sur l'arrivée du tramway à Cantinolle, anticiper en prévoyant à cet emplacement des parkings et navettes vers Saint-Aubin.
  - Développer le réseau de transports en commun vers la ville centre.
- **Circulation**
  - Ne sont pas favorable à un grand contournement.
  - La déviation du Taillan-Médoc qui est envisagée est trop proche des habitations.
  - Agir sur la sécurité routière en aménageant de la voirie.
- **Stationnement**
  - Créer des parcs relais pour encourager les habitants à prendre les transports en commun.
- **Modes alternatifs et accessibilité**

- Développer les voies de circulation douces (cheminements piétons, pistes cyclables...)

## **2.2. LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET : UN « VILLAGE NATURE »**

### **2.2.1. Propositions des participants**

Les participants ont formulé les propositions suivantes :

- Préserver les espaces verts
- Répondre à l'urgence environnementale.
- Réfléchir à la manière de développer la réhabilitation des logements anciens pour permettre des économies d'énergie.
- Présence de la nature au cœur des nouvelles opérations.
- Promouvoir l'exploitation, la découverte de la forêt qui doit vivre et favoriser l'entretien des espaces boisés.

## **2.3. UN MAINTIEN DU CADRE DE VIE DE VILLAGE : UNE VILLE A « TAILLE HUMAINE »**

### **2.3.1. Propositions des participants**

Les participants ont formulé des propositions, présentées ci-dessous en sous-catégories.

- Poursuivre la protection de l'identité de village, respect de la densité actuelle. (X 4)
- Limiter la trop forte expansion démographique et sa densification.
- Veiller à conserver la spécificité architecturale du territoire communal. (X 3)
- Incitation à la propriété.
- Pour certains, maintien de l'habitat individuel sur un terrain de 1000 m<sup>2</sup> minimum.
- Pour d'autres, limiter l'étalement urbain en densifiant certains quartiers et en réduisant les lots à bâtir en termes de surface)
- Les constructions de logements sociaux ne doivent pas dépasser une hauteur supérieure à du R+1 et continuer à les intégrer dans les lotissements existants ou près des zones d'emplois pour ne pas créer de « ghettos ».
- Maintenir la qualité de vie.
- Stopper l'extension de l'urbanisation, définir précisément les zones constructibles à long terme.

## 2.4. DEVELOPPER L'ACTIVITES ET L'EMPLOI

### 2.4.1. Propositions des participants

Les participants ont formulé des propositions suivantes :

- Re-localiser dans le centre bourg de la commune les services et les commerces de proximité en pensant au vieillissement de la population et à l'augmentation du prix du carburant.
- Développer l'agriculture sur la commune et l'emploi en général. Important de rapprocher les lieux d'emplois du domicile.

## 2.5. AUTRES SUJETS EVOQUES

- Développer la solidarité avec les territoires voisins concernant, notamment, les équipements publics...
- Réfléchir à la manière dont on peut permettre à des personnes âgées de rester vivre sur la commune, en prenant en compte les contraintes de l'étalement urbain (accès aux services et aux commerces) et à la taille des terrains, par exemple.
- Pose la question de l'extension du centre de recyclage de la commune du Taillan-Médoc.

## 2.6. LES QUESTIONNEMENTS POSES PAR LES PARTICIPANTS

- Pourquoi afficher « une agglomération millionnaire » comme un objectif ?
- Comment articuler les trois documents (PLU, PDU et PLH) avec la diversité des territoires ?
- Le grand contournement est-il définitivement un projet abandonné ?
- La charte d'urbanisme établi à Saint-Aubin sera –t-elle respectée ?
- Notre commune doit-elle appliquer les décisions du PLU 3.1 si celles-ci vont à l'encontre de notre charte ?

### **3. CONCLUSION DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire remercie les habitants pour leur participation et rappelle que les habitants seront sollicités à nouveau lors de l'avancement du projet de PLU 3.1.

Il leur propose de rester vigilants quant à l'évolution du document et, dans ce cadre, de rester mobilisés pour exprimer leur avis.